

Construire un corpus à partir d'un texte philosophique

Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755.

Figures de la souveraineté

Texte 1 : La Fontaine, *Fables*, « La Cour du Lion »,

Texte 2 : Fénelon, *Lettre à Louis XIV*, 1694.

Texte 3 : Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, chapitre XXV, « La Fête de Vaux », 1751.



📖 **Texte étudié n° 1 : *Fables*, La Fontaine, Livre VII, XXXII, 1678**

LA COUR DU LION

Sa Majesté Lionne un jour voulut connaître
De quelles nations le ciel l'avait fait maître.

Il manda donc par Députés
Ses Vassaux de toute nature,
Envoyant de tous les côtés
Une circulaire écriture,
Avec son sceau. L'écrit portait
Qu'un mois durant le Roi tiendrait
Cour plénière, dont l'ouverture
Devait être un fort grand festin,
Suivi des tours de Fagotin.

Le Prince à ses sujets étalait sa puissance.

En son Louvre il les invita.

Quel Louvre ! un vrai charnier, dont l'odeur se porta
D'abord au nez des gens. L'Ours boucha sa narine :

Il se fût bien passé de faire cette mine,
Sa grimace déplut. Le Monarque irrité
L'envoya chez Pluton faire le dégoûté.

Le Singe approuva fort cette sévérité,
Et flatteur excessif, il loua la colère

Et la griffe du Prince, et l'Antre, et cette odeur :

Il n'était ambre, il n'était fleur,

Qui ne fût ail au prix. Sa sottise flatterie

Eut un mauvais succès, et fut encor punie.

Ce Monseigneur du Lion-là

Fut parent de Caligula.

Le Renard étant proche : Or çà, lui dit le sire,

Que sens-tu ? dis-le-moi : parle sans déguiser.

L'autre aussitôt de s'excuser,

Alléguant un grand rhume : il ne pouvait que dire

Sans odorat ; bref, il s'en tire.


Ceci vous sert d'enseignement :

Ne soyez à la Cour, si vous voulez y plaire,

Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère ;

Et tâchez quelquefois de répondre en Normand.



 **Texte étudié n° 2 : Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, chapitre XXV, « La Fête de Vaux », 1751.**

Louis XIV, cependant, partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge, et les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, et travaillait ensuite secrètement avec Colbert. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le secrétaire d'État Guénégaud, Pellisson, Gourville, et tant d'autres. La chute de ce ministre, à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par Le Nostre, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marly, et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. Louis XIV le sentit, et en fut irrité. On voit partout, dans cette maison, les armes et la devise de Fouquet. C'est un écureuil avec ces paroles : Quo non ascendam ? Où ne monterai-je point ? Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint partout poursuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la première fois les *Fâcheux* de Molière. Pellisson avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers que, sans la reine mère, le surintendant et Pellisson auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que Mlle de La Vallière, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à Mlle de La Vallière deux cent mille livres ; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur, et cela même irritait encore.

Le roi, qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant, au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout-puissant, eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur général du parlement ; et cette charge lui donnait le privilège d'être jugé par les chambres assemblées ; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs, avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cent mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours ; et, par un malentendu, il ne la vendit que quatorze cent mille francs. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le

duc de Guise, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon que huit cent mille livres.

45 C'était la Fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement longtemps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales, c'était une suite du levain de la sédition, et c'était une espèce d'insulte faite au trône qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

50 Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'État, et pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'âme. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences et des libéralités. (1661) Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge, et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrâce. Je ne sais pourquoi la plupart
55 des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand elle est absolument nécessaire. Louis XIV parut sortir de son caractère ; mais on lui avait fait entendre que Fouquet faisait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au dedans du royaume. Il parut bien, quand
60 il fut arrêté et conduit à la Bastille et à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, et qui l'oublèrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui resta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre Mme de Sévigné, Pellisson, Gourville, Mlle Scudéry, plusieurs gens de lettres, se déclarèrent hautement pour lui, et le servirent avec tant de chaleur qu'ils lui sauvèrent la vie.

65 On connaît ces vers de Hesnault, le traducteur de Lucrèce, contre Colbert, le persécuteur de Fouquet :

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
Qui gémit sous le poids des affaires publiques ;
70 Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux ;

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux ;
Contemple de Fouquet les funestes reliques,
75 Et, tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux :

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour, et la fortune.
80 Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice ;
Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

85 M. Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non : « Je ne le suis donc pas », répondit le ministre.

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur désavoue. Colbert paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de Fouquet avec acharnement. On peut être bon ministre et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant. Un des plus implacables de ses persécuteurs était Michel Le Tellier, alors secrétaire d'État, et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre, et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation. Mais le chancelier Séguier, président de la commission, fut celui des juges de Fouquet qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'État. Il avait traité en son nom et à son profit des munitions des armées. « Il imposait (dit Fouquet dans ses défenses), par lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur les généralités ; ce qui ne s'était jamais fait que par lui et pour lui, et ce qui est punissable de mort par les ordonnances. » C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de Caumartin, intendant des finances, que, dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le duc, son héritier, et la duchesse Hortense ; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtemps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles d'or. Mme de Mazarin en jeta au peuple des poignées par les fenêtres pendant plus de huit jours.

L'abus que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant ; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, l'acharnement odieux du chancelier Séguier contre lui, le temps qui éteint l'envie publique, et qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes, tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; et les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présents, opinèrent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette sévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'esprit des citoyens, c'est que le chancelier fit exiler l'un des juges, nommé Roquesante, qui avait le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence. Fouquet fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut en 1680 ; mais Gourville assure, dans ses Mémoires, qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de Vaux, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait ; cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne sait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.

Le secrétaire d'état Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune. Ce qu'il y eut de plus singulier dans les arrêts de cette chambre, c'est qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait Boislève ; c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions.

Saint-Évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrâce. Colbert, qui cherchait partout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du Plessis-Bellière ; et dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-Évremond

135 sur la paix des Pyrénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'État. Colbert, qui dédaignait de se venger de Hesnault, homme obscur, persécuta, dans Saint-Évremond, l'ami de Fouquet qu'il haïssait, et le bel esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait longtemps contre le cardinal Mazarin, qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié, et proscrit impunément pendant plusieurs années. De
140 mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, et le fut après sa mort.

Saint-Évremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philosophe. Le marquis de Miremond, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrâce, et que Saint-Évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque Louis XIV permit à Saint-Évremond de revenir dans sa patrie, sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder
145 cette permission comme une grâce ; il prouva que la patrie est où l'on vit heureux, et il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur général, justifia la sévérité de ses poursuites en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'État.

150 La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.



 **Texte étudié n° 3 : Fénelon, *Lettre à Louis XIV, 1693***

La personne, Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre, n'a aucun intérêt en ce monde. Elle ne l'écrit ni par chagrin, ni par ambition, ni par envie de se mêler des grandes affaires. Elle vous aime sans être connue de vous ; elle regarde Dieu en votre personne. Avec toute votre puissance, vous ne pouvez lui donner aucun bien qu'elle désire, et il n'y a aucun mal qu'elle ne souffrît de bon cœur pour vous faire connaître les vérités nécessaires à votre salut. Si elle vous parle fortement, n'en soyez pas étonné, c'est que la vérité est libre et forte. Vous n'êtes guère accoutumé à l'entendre. Les gens accoutumés à être flattés prennent aisément pour chagrin, pour âpreté et pour excès, ce qui n'est que la vérité toute pure. C'est la trahir que de ne vous la montrer pas dans toute son étendue. Dieu est témoin que la personne qui vous parle le fait avec un cœur plein de zèle, de respect, de fidélité et d'attendrissement sur tout ce qui regarde votre véritable intérêt.

Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable ; mais ceux qui vous ont élevé ne vous ont donné pour science de gouverner que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampants, la hauteur et l'attention à votre seul intérêt. Depuis environ trente ans, vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'État, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité qui était devenue la leur parce qu'elle était dans leurs mains. On n'a plus parlé de l'État ni des règles ; on n'a parlé que du Roi et de son bon plaisir. On a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini. On vous a élevé jusqu'au ciel, pour avoir effacé, disait-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'État, comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets, sur qui votre grandeur est fondée.

Il est vrai que vous avez été jaloux de l'autorité, peut-être même trop, dans les choses extérieures ; mais, pour le fond, chaque ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. Vous avez cru gouverner, parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernent. Ils ont bien montré au public leur puissance, et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs, hautains, injustes, violents, de mauvaise foi. Ils n'ont connu d'autre règle, ni pour l'administration du dedans de l'État, ni pour les négociations étrangères, que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistait. Ils ne vous ont parlé que pour écarter de vous tout mérite qui pouvait leur faire ombrage. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux, et toute la nation française insupportable à tous nos voisins. On n'a conservé aucun ancien allié, parce qu'on n'a voulu que des esclaves. On a causé depuis plus de vingt ans des guerres sanglantes.

Par exemple, Sire, on fit entreprendre à Votre Majesté, en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire et pour punir les Hollandais qui avaient fait quelque raillerie, dans le chagrin où on les avait mis en troublant les règles de commerce, établies par le cardinal de Richelieu. Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste ; d'où il s'ensuit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre, sont injustement acquises dans l'origine. Il est vrai, Sire, que les traités de paix subséquents semblent couvrir et réparer cette injustice, puisqu'ils vous ont donné les places conquises ; mais une guerre injuste n'en est pas moins injuste, pour être heureuse. Les traités de paix signés par les vaincus ne sont point signés librement. On signe le couteau sur la gorge ; on signe malgré soi, pour éviter de plus grandes pertes ; on signe

45 comme on donne sa bourse quand il la faut donner ou mourir. Il faut donc, Sire, remonter jusqu'à
cette origine de la guerre de Hollande, pour examiner devant Dieu toutes vos conquêtes. Il est
inutile de dire qu'elles étaient nécessaires à votre État : le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire.
Ce qui nous est véritablement nécessaire, c'est d'observer une exacte justice. Il ne faut pas même
prétendre que vous soyez en droit de toujours certaines places, parce qu'elles servent à la sûreté de
50 vos frontières. C'est à vous à chercher cette sûreté par de bonnes alliances, par votre modération,
ou par des places que vous pouvez fortifier derrière ; mais enfin, le besoin de veiller à notre sûreté
ne nous donne jamais un titre de prendre la terre de notre voisin. Consultez là-dessus des gens
instruits et droits ; ils vous diront que ce que j'avance est clair comme le jour.

En voilà assez, Sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin
55 de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile. Tant de troubles affreux
qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales
commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes
suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de
gazettes et de médailles de Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien si vous
60 pouvez garder tous ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos
ennemis par une guerre si mal fondée. Elle est encore la vraie source de tous les maux que la France
souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer des
conditions, au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix n'a pu durer.
Vos ennemis, honteusement accablés, n'ont songé qu'à se relever et qu'à se réunir contre vous. Faut-
65 il s'en étonner ? Vous n'avez pas même demeuré dans les termes de cette paix que vous aviez
donnée avec tant de hauteur. En pleine paix, vous avez fait la guerre et des conquêtes prodigieuses.
Vous avez établi une Chambre des réunions, pour être tout ensemble juge et partie : c'était ajouter
l'insulte et la dérision à l'usurpation et à la violence. Vous avez cherché dans le traité de Westphalie
des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos ministres n'avait osé,
70 depuis tant d'années, alléguer ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous eussiez
la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous.
Ceux mêmes qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement souhaitent du moins avec impatience votre
affaiblissement et votre humiliation, comme la seule ressource pour la liberté et pour le repos de
toutes les nations chrétiennes. Vous qui pouviez, Sire, acquérir tant de gloire solide et paisible à
75 être le père de vos sujets et l'arbitre de vos voisins, on vous a rendu l'ennemi commun de vos
voisins, et on vous expose à passer pour un maître dur dans votre royaume. (...)

 **Texte 1 : Éloge de la folie, Didier Érasme, 1509.**

L'Éloge de la folie du Hollandais Érasme est une œuvre majeure de l'Humanisme européen. À travers l'éloge que la déesse Folie fait d'elle-même, se lit une critique des comportements humains. Après avoir passé différents groupes sociaux en revue, la Folie s'intéresse à ceux qui gouvernent.

Car depuis longtemps j'ai envie de vous parler des rois et des princes de cour qui me rendent un culte très franc et loyal comme il convient à des hommes libres. S'ils avaient seulement une demi-once de sens, qu'y aurait-il de plus triste ou de moins enviable que leur vie ? Car personne n'estimerait que le trône mérite un parjure ou un parricide si l'on prenait conscience
5 du poids énorme que doit soutenir sur ses épaules celui qui veut vraiment tenir le rôle de prince. S'il se charge du gouvernement, il administre une affaire publique et non pas privée, il doit ne penser qu'à l'intérêt général, ne pas s'écarter d'un pouce des lois dont il est lui-même l'auteur et l'exécuteur, répondre de l'intégrité des fonctionnaires et des magistrats ; il est seul exposé aux regards de tous, soit comme un astre salutaire, qui peut apporter la plus grande prospérité aux
10 affaires humaines, soit comme une comète mortelle qui n'amène que ruines. On ressent moins effets des vices des autres, et ils n'ont pas une telle répercussion.

Mais le prince est à une place telle que s'il s'écarte un tant soit peu la moralité, aussitôt une grave épidémie se propage chez la plupart des hommes. Puis, comme la condition de prince apporte avec elle trop de choses qui d'ordinaire écartent du droit chemin, tels que les plaisirs, l'absence de contraintes, la flatterie, le luxe, il doit redoubler d'efforts et bien se tenir en garde pour
15 ne pas manquer à son devoir, même par erreur. Enfin, sans parler des pièges, des haines, de tous les autres dangers et des craintes, au-dessus de sa tête se tient le roi véritable qui va bientôt lui demander compte même de ses moindres fautes, avec d'autant plus de sévérité qu'il aura exercé un plus grand pouvoir. Si un prince, disais-je, soupesait ces choses et bien d'autres semblables (or
20 il les soupèserait s'il était sage), il ne pourrait, je crois, prendre aucun plaisir à dormir ou à manger. Mais voilà que, par ma faveur, ils abandonnent aux dieux tous ces soucis, ne s'occupent confortablement que d'eux-mêmes et ne laissent venir jusqu'à leur oreille que celui qui sait leur dire des choses agréables, de peur que n'apparaisse dans leur âme quelque inquiétude. Ils croient avoir rempli honnêtement tout leur rôle de prince s'ils chassent assidûment, s'ils entretiennent de
25 bons chevaux, s'ils vendent à leur profit magistratures et dignités, s'ils inventent chaque jour de nouveaux moyens pour réduire les ressources des citoyens et les faire passer dans leur cassette', mais en trouvant des prétextes appropriés pour que la chose présente tout de même un semblant d'équité, même si elle est totalement inique. Ils y ajoutent délibérément un brin de flatterie pour s'attacher tant bien que mal les masses populaires. Figurez-vous maintenant, il y en a quelquefois,
30 un homme ignorant des lois, presque ennemi du bien public, occupé de son bien personnel, adonné aux plaisirs, haïssant le savoir, haïssant la liberté et la vérité, qui a pour dernier souci la prospérité de l'État, mesurant tout selon sa passion et ses intérêts. Donnez-lui ensuite le collier d'or, symbole de l'accord de toutes les vertus réunies ; puis une couronne ornée de pierres précieuses, pour lui rappeler qu'il doit surpasser tous les autres hommes dans toutes les vertus
35 héroïques ; de plus, le sceptre, emblème de la justice et d'un coeur toujours incorruptible ; enfin la pourpre, signe d'un amour ardent du bien public. Si le prince compare ses objets avec sa vie, je crois qu'il aura grand honte de ces ornements et il redoutera qu'un interprète moqueur ne tourne en dérision et en plaisanterie tout cet attirail de théâtre.

Didier Érasme, *Éloge de la folie* [1509], trad. par C. Blum, Robert Laffont, 1992.

📖 Texte 2 : Le Prince, Nicolas Machiavel, extraits, 1513.

Loin de s'en tenir à des présupposés moraux ou religieux, l'essai intitulé Le Prince est une œuvre politique où le pouvoir est défini à partir de contraintes concrètes et historiques qui pousseront le monarque soucieux d'efficacité à adopter une attitude parfois tyrannique. Dédié à Laurent de Médicis, seigneur de Florence au moment de la rédaction, l'ouvrage aura une grande influence sur les penseurs et les hommes politiques des siècles suivants, inspirant les cardinaux Mazarin et Richelieu.

Chapitre XVII :

« Des cruautés et de la clémence, et s'il vaut mieux être aimé que craint »

Il s'est élevée la question de savoir : S'il vaut mieux être aimé que craint, ou être craint qu'aimé ?

On peut répondre que le meilleur serait d'être l'un et l'autre. Mais, comme il est très difficile que les deux choses existent ensemble, je dis que, si l'une doit manquer, il est plus sûr d'être craint que d'être aimé. On peut, en effet, dire généralement des hommes qu'ils sont ingrats, inconstants, dissimulés, tremblants devant les dangers et avides de gain ; que, tant que vous leur faites du bien, ils sont à vous, qu'ils vous offrent leur sang, leurs biens, leur vie, leurs enfants, tant, comme je l'ai déjà dit, que le péril ne s'offre que dans l'éloignement ; mais que, lorsqu'il s'approche, ils se détournent bien vite. Le prince qui se serait entièrement reposé sur leur parole, et qui, dans cette confiance, n'aurait point pris d'autres mesures, serait bientôt perdu ; car toutes ces amitiés, achetées par des largesses, et non accordées par générosité et grandeur d'âme, sont quelquefois, il est vrai, bien méritées, mais on ne les possède pas effectivement ; et, au moment de les employer, elles manquent toujours. Ajoutons qu'on appréhende beaucoup moins d'offenser celui qui se fait aimer que celui qui se fait craindre ; car l'amour tient par un lien de reconnaissance bien faible pour la perversité humaine, et qui cède au moindre motif d'intérêt personnel ; au lieu que la crainte résulte de la menace du châtement, et cette peur ne s'évanouit jamais.

Cependant le prince qui veut se faire craindre doit s'y prendre de telle manière que, s'il ne gagne point l'affection, il ne s'attire pas non plus la haine ; ce qui, du reste, n'est point impossible ; car on peut fort bien tout à la fois être craint et n'être pas haï ; et c'est à quoi aussi il parviendra sûrement, en s'abstenant d'attenter, soit aux biens de ses sujets, soit à l'honneur de leurs femmes. S'il faut qu'il en fasse périr quelqu'un, il ne doit s'y décider que quand il y en aura une raison manifeste, et que cet acte de rigueur paraîtra bien justifié. Mais il doit surtout se garder, avec d'autant plus de soin, d'attenter aux biens, que les hommes oublient plutôt la mort d'un père même que la perte de leur patrimoine, et que d'ailleurs il en aura des occasions plus fréquentes. Le prince qui s'est une fois livré à la rapine trouve toujours, pour s'emparer du bien de ses sujets, des raisons et des moyens qu'il n'a que plus rarement pour répandre leur sang.

C'est lorsque le prince est à la tête de ses troupes, et qu'il commande à une multitude de soldats, qu'il doit moins que jamais appréhender d'être réputé cruel ; car, sans ce renom, on ne tient point une armée dans l'ordre et disposée à toute entreprise.

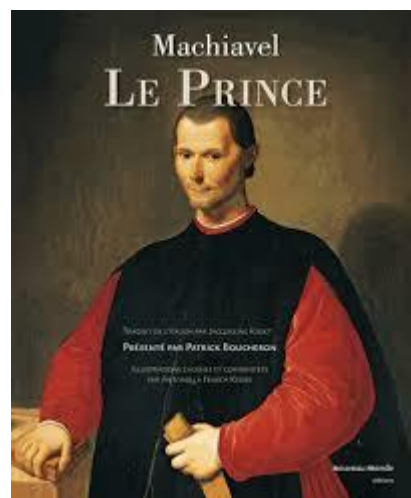
Extrait, traduction de l'italien par J.-V. Périès (1825).

Chapitre XVIII :

« Comment les Princes doivent tenir parole »

Chacun comprend combien il est louable pour un prince d'être fidèle à sa parole et d'agir toujours franchement et sans artifice. De notre temps, néanmoins, nous avons vu de grandes choses exécutées par des princes qui faisaient peu de cas de cette fidélité et qui savaient en imposer aux hommes par la ruse. Nous avons vu ces princes l'emporter enfin sur ceux qui
5 prenaient la loyauté pour base de toute leur conduite. On peut combattre de deux manières : ou avec les lois, ou avec la force. La première est propre à l'homme, la seconde est celle des bêtes ; mais comme souvent celle-là ne suffit point, on est obligé de recourir à l'autre : il faut donc qu'un prince sache agir à propos, et en bête et en homme. C'est ce que les anciens écrivains ont enseigné allégoriquement, en racontant qu'Achille et plusieurs autres héros de l'Antiquité avaient
10 été confiés au centaure Chiron, pour qu'il les nourrît et les élevât. Par-là, en effet, et par cet instituteur moitié homme et moitié bête, ils ont voulu signifier qu'un prince doit avoir en quelque sorte ces deux natures, et que l'une a besoin d'être soutenue par l'autre. Le prince, devant donc agir en bête, tâchera d'être tout à la fois renard et lion : car, s'il n'est que lion, il n'apercevra point les pièges ; s'il n'est que renard, il ne se défendra point contre les loups ; et il a également
15 besoin d'être renard pour connaître les pièges, et lion pour épouvanter les loups. Ceux qui s'en tiennent tout simplement à être lions sont très malhabiles.

Traduction de Jean-Vincent Périès.



 **Texte 3 : L'Institution du prince chrétien, Érasme, 1516.**

Considéré comme le premier grand humaniste, Érasme a participé au développement des idées nouvelles, et juste avant de faire publier son édition du Nouveau Testament en grec (langue originale de ce livre), il est nommé précepteur du duc Charles, futur Charles Quint ; c'est à cette occasion qu'il rédige en latin son Institution du prince chrétien, réflexion humaniste sur le pouvoir. Ce court traité a été composé en 1516 pour l'instruction du jeune Charles de Gand, qui allait devenir trois ans plus tard Charles-Quint, Empereur romain germanique. Cet ouvrage s'oppose radicalement à son célèbre contemporain, le Prince, rédigé trois ans plus tôt. Pour Machiavel, il importe de tenir ce qu'on a reçu ou conquis, quel que soit le prix que doivent en payer les sujets. Pour Érasme, seuls sont dignes du titre de prince ceux qui consacrent leur personne au bien de l'État et non l'État à leur profit. Il oppose les arts de la paix à ceux de la guerre, l'exercice de la liberté des citoyens à l'obéissance des sujets.

Le tyran administre son État par la violence, par la ruse et par les moyens les plus perfides : il n'a en vue que son intérêt particulier. Le vrai roi s'inspire de la sagesse, de la raison, de la bienfaisance, il ne pense qu'au bien de l'État. Le tyran agit de son mieux pour que les biens de son peuple passent entre les mains d'un petit nombre de privilégiés, qui sont habituellement les plus vils sujets de son État, afin d'établir de cette manière le pouvoir de son peuple. Le bon roi pense au contraire que la richesse des citoyens est seule de nature à assurer sa propre richesse. Le premier fait en sorte de tout maintenir sous sa dépendance autant par les lois que par les délations. Le bon roi trouve toujours du charme dans la liberté des citoyens. L'un a pour la conservation de sa personne des gardes de mercenaires et de brigands ; l'autre pense que sa bienveillance envers les citoyens et ce même sentiment à son égard chez ses sujets suffisent à sa sauvegarde. (...)

Un bon prince n'accepte jamais aucune guerre, excepté quand, après avoir tout tenté, il ne peut l'éviter par aucun moyen. Si nous étions dans ces dispositions-là, il n'y aurait pour ainsi dire jamais de guerre nulle part. Enfin si cette peste ne peut vraiment être évitée, que le prince s'attache, du moins, à la faire avec un minimum d'inconvénients pour les siens, en versant le moins possible du sang chrétien et qu'il la termine le plus vite possible. (...)

📖 Texte 4 : *L'Utopia*, Thomas More, 1516.

L'œuvre majeure de l'humaniste anglais Thomas More est intitulée L'Utopie. À travers la description de l'île d'Utopie, modèle de société idéale, Thomas More propose à son lecteur de réfléchir sur le monde dans lequel il vit. Il expose ici la manière dont les Utopiens se gouvernent.

5 Trente familles élisent chaque année un magistrat que l'on appelait syphograte dans l'ancienne langue du pays, et phylarque à présent. Dix syphogrates et les familles qui dépendent d'eux obéissent à un magistrat nommé autrefois tranibore et aujourd'hui protophylarque. Les deux cents syphogrates enfin, après avoir juré de fixer leur choix sur le plus capable, élisent le prince au suffrage secret, sur une liste de quatre noms désignés par le peuple. Chacun des quatre quartiers de la ville propose un nom au choix du sénat. Le principat est accordé à vie, à moins que l'élu ne paraisse aspirer à la tyrannie. Les tranibores sont soumis chaque année à réélection ; leur mandat est souvent renouvelé. Toutes les autres charges sont annuelles.

10 Les tranibores ont une conférence avec le prince tous les trois jours et plus souvent si c'est nécessaire. Ils délibèrent au sujet des affaires publiques et expédient rapidement les controverses entre les particuliers, s'il s'en produit, ce qui arrive rarement. Deux syphogrates sont convoqués par roulement à chaque séance du sénat. On veille que rien ne soit décidé qui concerne l'État sans avoir été mis en délibération au sénat trois jours avant qu'un décret soit voté. Discuter des intérêts publics en dehors du sénat et des assemblées constituées est passible de la peine capitale. Il en a
15 été ainsi décidé pour rendre difficile toute entente du prince et des tranibores en vue de soumettre le peuple à une tyrannie et de modifier la forme de l'État. C'est pour cette raison également que toute question considérée comme importante est déferée à l'assemblée des syphogrates qui en donnent connaissance aux familles dont ils sont les mandataires, en délibèrent entre eux, puis déclarent leur avis au sénat. Il arrive que le problème soit soumis au conseil général de l'île.

20 Le sénat a pour règle de ne jamais agiter séance tenante une question qui lui est proposée, mais de la remettre au lendemain. On veut éviter de la sorte de bavardes improvisations que leurs auteurs chercheraient ensuite à défendre à tout prix afin de faire prévaloir leur opinion plutôt que pour servir l'État, préférant faire litière de l'intérêt général que de leur prestige personnel et, par une fausse honte fort intempestive, ne voulant pas reconnaître qu'ils ont tout d'abord trop peu
25 réfléchi, alors qu'ils auraient dû commencer par parler moins vite, et plus sagement.

Thomas More, *L'Utopie*
Delcourt, Flammarion, 1987.



[1516], trad. M.

